

CHARTRE des VISITES en EHPAD A partir du 01/12/2020

V6 - 25/11/20

Face à une situation sanitaire qui continue de se dégrader, le Premier ministre a décrété l'État d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire à partir de la nuit du vendredi 16 octobre à minuit. Aujourd'hui, l'agence régionale de santé demande la réactivation des visites sur rendez-vous dans un espace dédié sur l'ensemble des établissements hébergeant des personnes âgées (EHPAD, USLD) à compter du lundi 26 octobre 2020.

Ces visites sont encadrées par un protocole strict :

- Visites sur rendez vous
- Respect des consignes de prévention et de la charte des visites
- Lieu dédié, adapté à la distanciation physique
- Durée limitée de façon à permettre au plus grand nombre de résidents de bénéficier de visite.
- Les visites sont ouvertes à l'ensemble des résidents.
- Le nombre de visiteurs est limité à 2 par visite
- Les mineurs ne sont pas autorisés

Ce document a pour but de vous informer sur les règles à observer afin d'organiser une visite à l'un de vos proches résident actuellement en EHPAD, en toute sécurité pour lui.

Nous distinguerons

- **Les visites en présentiel** : accueil des visiteurs dans la résidence
- **Les visites en distanciel** : rendez-vous en visio par l'application SKYPE

1. REGLES APPLICABLES POUR LES VISITES à partir du 01 décembre 2020

I. Les visites en présentiel

A. Organisées sur rendez-vous téléphoniques uniquement, pour répondre, par ordre de priorité, aux besoins suivants :

- L'accompagnement des **résidents prioritaires** : *fin de vie, détresse ou difficulté psychologique, refus de s'alimenter qui ne trouve pas de réponse au sein de l'établissement, stress, (liste non limitative).*
- Les demandes des **résidents et des familles qui le souhaitent.**

Ces besoins et demandes seront priorisés par l'équipe soignante et validés par le médecin coordinateur de la résidence, par délégation du directeur de l'établissement.

Les visites seront organisées dans la limite des capacités d'accueil de la résidence :

- 7 jours sur 7.
- Les rendez-vous sont attribués en fonction des disponibilités entre 10h et 18h.
- La durée de la visite est limitée à 30 minutes, avec une tolérance à 45 minutes environ.
- La périodicité des visites sera adaptée par l'équipe médico-soignante aux demandes des résidents et aux capacités d'accueil de la résidence.

B. Les numéros de téléphone pour la prise de rendez-vous sont les suivant :

- Les appels se font entre 9h30 et 12h puis 13h30 et 16h
 - Résidence ANATOLE LE BRAZ et Paul LE FLEM : 02 96 92 10 68
 - Résidence St MICHEL : 02 96 92 10 76
 - Résidence Pierre Yvon TREMEL : 02 96 92 10 53

C. Les personnes autorisées :

- Les visiteurs peuvent être au maximum **2 simultanément**
- Les mineurs ne sont pas autorisés.

D. Organisation de la rencontre :

- Les visiteurs sont accueillis à la porte de chaque résidence par un agent.
- L'auto-questionnaire santé est renseigné, signé et remis à l'agent d'accueil.
- Le registre des visites est renseigné (identité et coordonnées des visiteurs, nom de la personne visitée, date et heure de la visite), il est conservé par la direction de l'établissement.
- Mesures d'hygiène et équipement :
 - Une désinfection des mains à la solution hydroalcoolique (SHA) vous sera demandé sous le contrôle de l'agent
 - Le port d'un masque est indispensable.
 - Une prise de température sera réalisée par l'agent (exclusion si la température est supérieure à 38°)
 - Vêtements : merci de laisser dans votre voiture tous vos effets personnels (sacs à main, manteaux, écharpes, ...)
 - Cadeaux : **aucun cadeau ou objet n'est remis en main propre** au résident. Il doit être remis à l'équipe pour respecter un temps de décontamination et/ou être désinfecté.
- Lieu de la rencontre : des espaces de convivialité sont aménagés à l'intérieur ou dans le jardin de chaque résidence.
 - Votre parent portera un masque ou une visière transparente.
 - Il se tiendra à une distance physique d'au moins 1.5 m derrière une table.
 - **Aucun contact physique n'est autorisé.**
 - Pour les résidents déambulants avec troubles du cognitifs un soignant restera à proximité immédiate du résident durant toute la rencontre.

Les visites en chambre sont réservées, en dernier lieu, à des situations particulières en lien avec l'état de santé du résident. Ces situations seront évaluées par l'encadrement médico-soignant.

➔ ➔ En cas de transgression de l'une des règles la visite sera immédiatement suspendue et le visiteur sera interdit de visite jusqu'à nouvel ordre.

- En fin de visite l'agent vous raccompagnera à la porte de la résidence. Une seconde désinfection à la SHA sera réalisée. Le masque chirurgical peut être conservé pour le restant de la journée.
L'équipe se charge de réaliser une désinfection des supports et mobilier de la salle de convivialité.

II. Les visites en distanciel (par SKYPE):

Pour la prise de rendez-vous, vous pouvez contacter l'animatrice de la résidence aux numéros de téléphone suivants :

- Résidence Saint Michel :

Mme FRANCES Stéphanie 02 96 92 30 72, demander le poste 4760
Identifiant Skype : Anim 01

- Résidence Pierre-Yvon TREMEL :

Mme LE BARS Françoise 02 96 92 30 72, demander le poste 6040
Identifiant Skype: Anim 02

- Résidence Paul LE FLEM :

Mme GOATER Aline 02 96 92 30 72, demander le poste 4660
Identifiant Skype: Anim 03

- Résidence Anatole LE BRAZ :

Mme MOREAU Sandrine 02 96 92 30 72, demander le poste 4361
Identifiant Skype: Anim 04

Auto-questionnaire de santé dans le cadre de l'épidémie Covid-19

- A remplir avant toute visite de famille ou de proche en établissement médico-social accueillant des personnes âgées (résidence autonomie et EHPAD) ou accueillant des personnes handicapées à risques de forme grave.

Public concerné :

Toutes les familles ou les proches venant en visite dans des établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées à risque de forme grave.

Cet auto-questionnaire est destiné à s'assurer, selon un principe de précaution, que vous ne présentez pas de signes ou symptômes rencontrés dans le repérage du Covid- 19, ou que vous n'avez pas été en contact avec des personnes potentiellement malades.

Un test RT-PCR ou antigénique négatif précédant l'auto-questionnaire n'exonère par d'une suspension de visite en cas de case cochée « oui ».

Réalisation :

Cet auto-questionnaire est à remplir **AVANT TOUTE VISITE**.

Vous devez apporter une réponse à chacune des questions, en cochant chaque réponse (oui ou non).

Une absence de réponse est assimilée à une réponse positive.

Cet auto-questionnaire est personnel et confidentiel.

Vous n'avez pas à remettre à l'établissement les pages 5 et 6, mais vous pouvez les communiquer à votre médecin traitant.

Engagement :

Je déclare avoir lu ce document et rempli les questionnaires de signes cliniques et de situations à risques, en m'engageant sur l'honneur à répondre à l'ensemble des questions en toute honnêteté.

Selon les recommandations de ce document je m'engage en cas de réponse positive

- ➔ À reporter ma visite pour une durée minimale d'une semaine
- ➔ À réaliser un test par RT-PCR SARS COV2 en cas de réponse positive
- ➔ À contacter mon médecin traitant et à suivre ses recommandations avant de pouvoir de nouveau effectuer une visite.

Je m'engage à respecter strictement **pendant toute la durée de ma visite**, les mesures énoncées dans la charte des visites en EHPAD.

Nom et prénom :

Téléphone :

Adresse :

Vient visiter Mr /Mme :

Signature :

Adresse mail :

Résidence :

AUTO-QUESTIONNAIRE VISITEURS EHPAD

Questionnaire de signes cliniques

	Présence de signes cliniques dans les deux semaines précédentes et ce jour :	Non	Oui
1	Signes généraux		
	<ul style="list-style-type: none">o Température > 38°Co Prise d'antipyrétique (paracétamol, aspirine) récente et inhabituelleo Frissons ou courbatureso Fatigue intenseo Courbatures, douleurs musculaires, douleurs Articulaires		
2	Signes digestifs		
	<ul style="list-style-type: none">o Douleurs abdominaleso Diarrhéeso Nausées, vomissement		
3	Signes respiratoires		
	<ul style="list-style-type: none">o Toux, crachatso Gêne respiratoire, essoufflement		
4	Signes ORL		
	<ul style="list-style-type: none">o Eternuement, écoulement nasal (hors contexte allergique connu)o Perte de gouto Perte d'odorat		
5	Signes cardiologiques		
	<ul style="list-style-type: none">o Extrémités froideso Palpitations,o Malaise inexplicable		
6	Signes neurologiques		
	<ul style="list-style-type: none">o Maux de tête,o Désorientationo Chutes , Troubles de l'équilibre		
7	Signes ophtalmologiques		
	<ul style="list-style-type: none">o Larmoiement (hors contexte allergique connu)o Conjonctivite (hors contexte allergique connu)o Démangeaisons des paupières (hors contexte allergique connu)		
8	Signes cutanés d'apparition récente		
	<ul style="list-style-type: none">o Lésions cutanées des extrémités évocatrices d'engelures douloureuseso Présence de bleus inhabituels, rougeurs, croûtes et démangeaisons		

Toute réponse positive aux questions 1 à 4 nécessite la réalisation en urgence d'un test RT PCR
Toute réponse positive aux questions 1 à 8 nécessite un avis médical (consultation ou télé-consultation)
Toute réponse positive entraîne une interdiction de visite pour une durée déterminée avec votre médecin.

AUTO-QUESTIONNAIRE VISITEURS EHPAD

Questionnaire de situations à risques

	Avez-vous été confronté à l'une des situations à risques suivantes :	Non	Oui
9	Contact ponctuel étroit (<1 mètre) et/ou prolongé (>15 minutes) avec une personne atteinte du COVID 19 ou qui présentait un des signes cliniques mentionné dans les questions 1 à 8 ?		
10	Séjour de plus de 24h au sein d'un lieu dans lequel la circulation du virus est élevée (cluster).		
11	Participation à un rassemblement de nombreuses personnes sans distanciation physique ni port de masque pendant toute la durée de l'évènement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Repas de famille ○ Mariages ○ Funérailles ○ Garde d'enfants 		
12	Activités sportives, associatives et culturelles <ul style="list-style-type: none"> ○ Sports collectifs ○ Sports en salle ○ Jeux collectifs (domino, échecs, scrabbles,...) ○ Réunions dans un local fermé de plus de 10 personnes sans respect de la distanciation physique ○ Manifestations culturelles dans un espace clos 		
13	Déplacement <ul style="list-style-type: none"> ○ Voyage en voiture sans masque avec des personnes étrangères à votre entourage habituel ○ Transport en commun sans port de masque 		
14	Autres situations <ul style="list-style-type: none"> ○ Toute situation durant laquelle vous avez pu être sans port de masque en contact ponctuel étroit (<1 mètre) et/ou prolongé (>15 minutes) avec une personne dont vous ignorez sa situation/Covid 		

- **Toute réponse positive nécessite la réalisation d'un test PCR**
- **Un test PCR positif (sans aucun signe clinique) nécessite un report de visite d'au moins 7 jours** (durée à valider selon chaque situation avec votre médecin traitant)
- **Un test PCR négatif autorise une visite avec renforcement de l'application des mesures barrières tant au sein de l'établissement qu'avec votre entourage pendant 7 jours après l'exposition au risque**
- **Pendant cette période vous devez procéder à un remplissage quotidien du questionnaire de signes cliniques.**
- **L'apparition d'un seul de ces signes vous interdirait toute visite, un avis médical et la réalisation d'un nouveau test de dépistage après avis médical.**